

Par courriel

Montréal, le 19 avril 2022

**Objet : Demande d'accès concernant le 9705, rue Clément, arr. LaSalle, Montréal  
(Québec) (Québec) N/Réf : 200789470 V/Réf : Art.**

23 24

Objet : Demande d'accès concernant le 9705, rue Clément, arr. LaSalle, Montréal  
(Québec) (Québec)

N/Réf : 200789470

V/Réf : Art.

23 2

Art. 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 mars 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Des recherches ont été entreprises et nous avons retracé le dossier suivant :

7550-06-01-04203-00-01

Cependant, après vérification auprès des différents intervenants, nous sommes dans l'incapacité de retracer le dossier physique et, par conséquent, de vous remettre les documents demandés.

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Me Yves Saindon, Greffier  
275, rue Notre-Dame E. #R-134  
Montréal (QC) H2Y 1C6  
Tél. : 514 872-3142, Téléc. : 514 872-5655

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acces@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de Montréal**  
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06152-01

DATE DE RÉDACTION : 2 novembre 2004

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 1 novembre 2004

INSPECTEUR : YANNICK DOUCET

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**Le consortium l'Écho-Logique  
9705, rue Clément  
Lasalle (Québec)  
H8R 4B4**ADRESSE POSTALE (si différente)**

PLAIGNANT(E) : N/A (X)

Rencontré

oui ( )

non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Art. 53-54

Directeur financier

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( x )

Nombre : (5)

CROQUIS ( )

PLAN(S) ( )

CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier les activités de l'entreprise et la gestion des déchets domestiques dangereux

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06152-01

DATE DE RÉDACTION : 2 novembre 2004

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur place et je rencontre monsieur <sup>Art. 53-54</sup> [redacted]. Je lui explique la raison de mon inspection et je lui demande de faire le tour des installations avec moi. Il me dit que le consortium est un organisme à but non-lucratif. Il me dit qu'ils font le tri des matières recyclables lors de gros événements culturels et qu'ils s'occupent aussi de certains <sup>Art. 53-54</sup> [redacted] institutions dans leur effort de récupération. Il me dit que le triage des matières se fait habituellement au lieu de collecte. Il me dit aussi qu'il organise parfois des cueillettes de déchets domestiques dangereux.

J'observe qu'ils recueillent surtout des bouteilles (verre, plastique et aluminium) ainsi que le carton, le papier et les cannes de conserve. Je peux aussi observé une dizaine de palettes de bois. Il possède un petit convoyeur qui est relié à un conteneur à papier à l'extérieur. L'employé qui gère l'entreposage des matières me dit qu'il a reçu un cours sur la valorisation des déchets. Tout près de ce convoyeur se trouve une zone de lavage des bacs à récupération. Je lui demande où va cette eau de lavage des bacs. Il me dit qu'il la rejette dans le réseau d'égout de la ville après avoir passé deux grilles.

L'entreprise est installée dans un espace commercial de la rue Clément. Toutes les activités de l'entreprise se déroulent à l'intérieur. Le plancher du bâtiment est en béton, deux drains de plancher sont connectés au réseau pluvial de la ville. L'entreprise se sert de boîte de carton de 1m<sup>3</sup> et de tote tank au dessus coupé comme boîte d'entreposage des matières recyclables. Une trentaine de ces boîtes sont remplies de carton et de verre. Il y a aussi plusieurs dizaines de sacs de plastiques orange contenant des bouteilles de plastique vides. Plusieurs palettes de caisses de bouteilles vides se trouvent sur les tablettes.

Il n'y a de matériaux de démolition me dit Monsieur <sup>Art. 53-54</sup> [redacted] car il n'ont pas assez d'espaces pour recevoir ces matières. Il me dit qu'il ne reçoit pas non plus de déchets domestiques.

L'entreprise avait en sa possession lors de mon inspection 7 contenants de 5 gallons d'huile vides ainsi qu'une dizaine de gallons de peinture. Ils ont aussi un bac de récupération standard plein à moitié de vieilles piles. Il me dit que ces DDD sont envoyé <sup>Art. 23-24</sup> [redacted]. Il n'avait pas de tube fluorescent lors de mon inspection et Monsieur <sup>Art. 53-54</sup> [redacted] me dit qu'il en reçoit très peu.

53 54

### 3. CONCLUSION

Je n'ai observé aucune infraction ou mauvaise pratique.  
L'entreprise ne fait pas de tri sur place mais sert plutôt de lieux de transfert.  
L'entreprise n'est pas assujettie à l'article 118 du RMD

### 4. RECOMMANDATION(S)

Fermeture du dossier

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :  Yannick Doucet

2004/11/02

- VÉRIFIÉ PAR :  André Ménard

2004/11/03

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : Le consortium l'Écho-Logique

N/D : 7610-06-01-06152-01

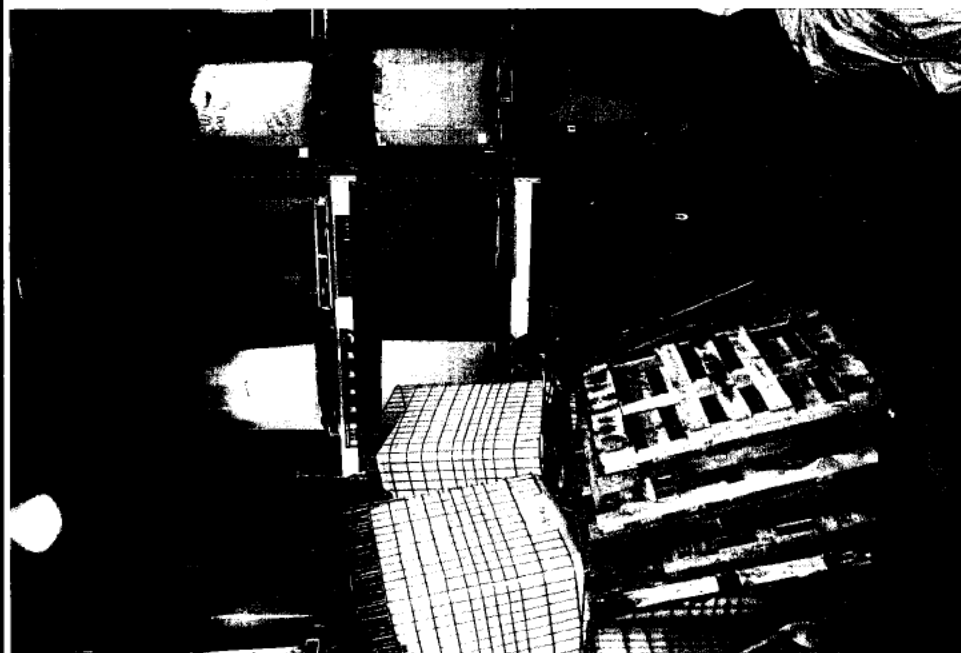
Date : 1 novembre 2004

Photographié par : Yannick Doucet

**Photo # 1:** Art. 23-24

**Référence Photo :** [REDACTED]

Note : L'entreprise est installée dans un espace commercial de la rue Clément. Toutes les activités de l'entreprise se déroulent à l'intérieur. Le plancher du bâtiment est en béton, deux drains de plancher sont connectés au réseau pluvial de la ville. Il y a aussi plusieurs dizaines de sacs de plastiques orange contenant des bouteilles de plastique vides.



**Photo # 2:** Art. 23-24

**Référence Photo :** [REDACTED]

Note : L'entreprise se sert de boîte de carton de 1m<sup>3</sup> et de tote tank au dessus coupé comme boîte d'entreposage des matières recyclables. Une trentaine de ces boîtes sont remplies de carton et de verre.

**Photo # 3:** Art. 23-24

**Référence Photo :** [REDACTED]

Note : Plusieurs palettes de caisses de bouteilles vides se trouvent sur les tablettes.



Lieu : Le consortium l'Écho-Logique

N/D : 7610-06-01-06152-01

Date : novembre 2004

Photographié par : Yannick Doucet

**Photo # 4:**

Référence Photo Art. 23-24

Note : possède un petit convoyeur qui est relié à un conteneur à papier à l'extérieur.



**Photo # 5:** Art. 23-24

Référence Photo

Note : Enseigne de l'entreprise

**Photo # :**

**Référence Photo :**

**Note :**